

Programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Ci-dessous sont listés les axes du Plan Climat, les objectifs stratégiques poursuivis et les actions à mettre en œuvre.

Les actions signalées par un « * » ont vocation à être mutualisées avec la CC du Pays de Nemours et la CC du Pays de Montereau, car pertinentes à être mises en œuvre de manière plurielle.



AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.1	Accompagner la rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux de sobriété
Action 1*	Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés, bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique
Action 2	Réaliser un 'cadastre de la performance énergétique du bâti' du territoire
Action 3	Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique (co-portée par la CCI)
Objectif stratégique A.2.	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de la performance énergétique
Action 4	Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal
Action 5 - 'action phare' de l'axe A	Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti
Action 6	Elaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public
Objectif stratégique A.3.	Développer les filières de production de matériaux biosourcés locaux
Action 7*	Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et orientant les artisans vers des formations

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.1	Développer la mobilité douce (marche, vélo), les transports en commun et l'intermodalité
Action 8	Développer la pratique du vélo sur le territoire
Action 9 - 'action phare' de l'axe B	Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire
Action 10	Aménager des places de parking réservées aux véhicules de covoiturage ou d'autopartage près des pôles sources de flux (portée par le Département)
Objectif stratégique B.2.	Favoriser la réduction des déplacements de la population sur le territoire du Pays de Fontainebleau
Action 11	Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail
Action 12	Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire (co-portée par le PNRGf)

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité
Action 13*	<i>Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables</i>
Action 14*	<i>Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux</i>
Action 15*	<i>Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique</i>
<i>Action 16* - 'action phare' de l'axe C</i>	<i>Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité</i>
Objectif stratégique C.2.	Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets
Action 17	<i>Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Fontainebleau</i>
Action 18	<i>Accompagner les entreprises du territoire vers une logique d'économie circulaire (co-portée par la CCI)</i>
Action 19	<i>Développer les recycleries et leur activité sur le territoire (portée par le SMITOM/SMICTOM)</i>
Action 20*	<i>Mener une réflexion sur la structuration d'une filière de méthanisation sur le territoire (portée par le SMITOM/SMICTOM)</i>
Action 21	<i>Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets (portée par le SMITOM/SMICTOM)</i>
Action 22	<i>Adopter un plan d'achats responsables et durables et une charte de bonnes pratiques environnementales</i>
Objectif stratégique C.3.	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau des pratiques quotidiennes
Action 23	<i>Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique au sein des collectivités</i>

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables
Action 24	<i>Développer l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, bâtiments de zones d'activités économiques, bâtiments publics</i>
Action 25	<i>Développer la valorisation du bois et la filière bois-énergie sur le territoire</i>
Action 26	<i>Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur la mise au point d'un carburant alternatif (HVO) et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs</i>
Objectif stratégique D.2.	Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire
Action 27	<i>Encourager l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme</i>
Action 28	<i>Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI</i>
Action 29	<i>Conserver et protéger les corridors écologiques et cœurs de nature</i>
Objectif stratégique D.3.	Anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire
Action 30	<i>Sensibiliser la population aux risques d'incendies de forêt</i>
<i>Action 31 - 'action phare' de l'axe D</i>	<i>Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols</i>